



# CGT CROIX ROUGE FRANÇAISE

## *Les profits grimpent, l'inflation explose et les salarié.e.s trinquent !*

Alors que les actionnaires du CAC 40 réalisent un record de plus de 100 Md€ de dividendes en 2023 (soit + 21 % en 1 an !), le ministre de l'Économie a annoncé une coupe budgétaire de 10 Md pour cette année et de 20 Md pour 2025 !

Le secteur de la santé et de l'action sociale sera fortement impacté avec des économies d'1,3 Md imposées dès 2024. Cette décision autoritaire va encore plus précariser les salarié.e.s et aggraver les conditions de prise en charge des patient.e.s et des personnes accompagnées pourtant déjà particulièrement dégradées.

Comme un symbole du "pire" qui nous attend, le Ministère a refusé d'agréer la recommandation patronale d'AXESS suite à l'échec des négociations, faisant perdre par la même occasion l'enveloppe allouée pour 2023 !



***Venons crier notre colère et porter les revendications CGT le 4 avril, date de la prochaine CMP (Commission Mixte Paritaire) où les syndicats représentatifs des salarié.e.s, le patronat du secteur, AXESS, et le Ministère seront présents.***

### **→ La CGT exige une CCUE de haut niveau pour notre secteur incluant :**

- les moyens, en particulier humains, financés à hauteur des besoins
- le préalable indispensable : les 183 € nets pour toutes et tous, quel que soit le métier exercé ou l'activité de l'établissement
- la prise en compte de l'inflation avec un mécanisme d'augmentation automatique sans renvoyer vers la négociation collective
- une réelle reconnaissance des qualifications de notre secteur et de leur utilité sociale, soit 300 € minimum nets supplémentaires
- les congés trimestriels et d'ancienneté pour tous
- la semaine de 32 heures payées 35

A la Croix Rouge française ce sont environ 4 500 salarié.e.s qui restent à ce jour exclu.e.s du SEGUR/LAFORCADE/CASTEX !!

En attendant l'hypothétique CCUE et pour répondre urgemment aux besoins de recrutement et de fidélisation, la CGT CRF demande :

- une renégociation des classifications de la CCN CRF intégrant le SEGUR pour tou.te.s et les 300 € nets minimum
- la reprise d'ancienneté à 100 % pour TOU.TE.S
- l'allongement de l'évolution de carrière sur 42 ans
- la suppression du délai de carence de 3 jours en cas d'arrêt maladie
- des congés d'ancienneté

***La CGT CRF appelle à une grande journée de mobilisation dans tous les établissements le 4 avril pour exiger les financements pour une CCUE de haut niveau à la hauteur des besoins des populations.***

**EXIGEONS UN GRAND SERVICE PUBLIC DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE**



Retrouvez toute l'actualité fédérale sur

[www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr)

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil CEDEX - ufsp@sante.cgt.fr - Tél : 01 55 82 87 71